

Pourquoi certains députés veulent interdire l'école à la maison

par **Marc-André Cotton**

Cet article est paru dans la revue Peps No 15 (été 2016)

Résumé : Marqués par un mode de parentalité autoritaire, des élus de droite n'acceptent pas la relative autonomie dont bénéficie les enfants scolarisés dans la famille. Ils projettent sur l'exercice de cette liberté un endoctrinement qu'ils ont eux-mêmes subi. Et dévoilent au passage que l'École républicaine a d'abord pour fonction de reproduire les rôles sociaux.

Une trentaine de députés de l'opposition, emmenés par le président du conseil général des Alpes-Maritimes Éric Ciotti, ont récemment déposé un projet de loi visant à renforcer l'encadrement des écoles privées hors contrat et à interdire *de facto* l'enseignement à domicile¹. Ils avancent qu'un nombre croissant d'enfants seraient déscolarisés pour des motifs d'ordre essentiellement religieux et victimes de propagande idéologique sous couvert de programmes éducatifs alternatifs. La nouvelle loi prévoit de soumettre l'instruction en famille (IEF) – désormais limitée à quelques situations exceptionnelles – à l'autorisation préalable de l'inspecteur d'académie et de contrôler que l'enfant « *ne fait l'objet d'aucune influence idéologique ou politique contraire aux valeurs de la République* ».

« Une liberté qui ne doit pas être suspectée par principe »

Des voix se sont fait entendre pour rappeler que des risques de radicalisation – bien réels cette fois – existent dans les banlieues, tout comme dans les prisons, chez des jeunes qui n'ont justement pas bénéficié de la bienveillance de leurs parents, avant de prendre le chemin de la délinquance. Qu'en France, les candidats au djihad ou les terroristes islamistes sont tous issus des rangs de l'école républicaine où la religiosité tend à devenir pour certains un marqueur identitaire². Ou encore que 7% des collégiens subissent un harcèlement sévère en milieu scolaire³, sans que l'on songe à fermer les écoles...

D'autres expliquent que les familles instruisant leurs enfants à la maison sont déjà strictement contrôlées, tant par l'Éducation nationale que par les services sociaux, et qu'aucun cas d'enfermement idéologique n'a été signalé ces vingt dernières années. Dans son rapport 2009, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires a même rappelé que « *la solution retenue pour ces enfants par leurs familles correspond elle-même à l'exercice d'une liberté et ne doit pas être suspectée par principe*⁴ ». Quels peuvent donc être les enjeux d'une telle controverse ?

Réveiller des peurs

L'émoi bien compréhensible suscité par ce projet de loi chez les familles qui pratiquent l'IEF démontre une première chose : il s'agit de réveiller des peurs. Celles de la stigmatisation sociale ou de l'autoritarisme étatique par exemple. Pour ces familles par ailleurs confrontées aux difficultés qu'implique leur choix d'instruction, cette anxiété est d'autant plus difficile à gérer qu'elles doivent souvent faire face au scepticisme de leur entourage. S'y ajoute un sentiment d'injustice, puisqu'elles sont critiquées – et non aidées – pour leur engagement auprès de leurs enfants, là où d'autres parents les confient simplement aux bons soins de l'Éducation nationale.

Alors oui, on peut comprendre cette perception d'être l'objet d'une fixation de la part des autorités, dans un contexte anxiogène par ailleurs propice aux amalgames. Dans les

années 2000, trop occupées à stigmatiser les « sectes » pour réprimer l'émergence d'une conscience sociale qui menaçait leurs privilèges, nos élus n'avaient pas vu monter le péril islamiste. « *Aujourd'hui, peut-on lire dans la lettre ouverte d'une famille déscolarisante, sans aucune étude préalable, un agneau sacrificiel est désigné à la vindicte populaire : l'éducation située hors du contrôle de l'État*⁵. » C'est une vieille rengaine du pouvoir.

Un mode de parentalité autoritaire

Un second enjeu tient au rapport que chacun entretient avec son histoire et au mode de parentalité qui en découle. Nos lecteurs savent désormais que plus l'enfant a grandi dans le déni et la violence, plus il sera susceptible de défendre à son tour une idéologie radicale en matière d'éducation. Un récent article de *Sciences Humaines* le confirme : « *L'enfant, à défaut de pouvoir élaborer ce qui se passe, risque de s'identifier à son agresseur et de reproduire avec les autres les comportements qu'il a subis*⁶. » Qu'en est-il des initiateurs de ce projet de loi ? S'ils veillent à ne pas rendre publiques les données susceptibles de dévoiler leurs antécédents familiaux (et on peut le regretter), un survol de leurs prises de positions politiques nous renseigne.

Pour leur chef de file, le républicain Éric Ciotti, Mai 68 « *a affaibli les repères, le respect de la règle, la force de la sanction*⁷ ». Son champ lexical ultra-répressif dénote un mode de parentalité autoritaire : il s'est récemment prononcé pour l'interdiction du mouvement Nuit Debout et le rétablissement de l'ordre public, par exemple. Dans un livre au titre révélateur – *Autorité : mes propositions pour redresser la République* –, Ciotti dénonce une « *démision généralisée* » et prône notamment le retour du service national obligatoire⁸. Commandant de réserve de l'Armée de l'air et petit-fils de l'avionneur Marcel Dassault qu'il admirait, Olivier Dassault est aussi un adepte de l'ordre et du dépassement de soi⁹. Tout comme le député médecin Bernard Accoyer, fils d'un pharmacien militaire et colonel dans la réserve citoyenne de l'armée de terre, qui fut l'artisan de la répression des psychothérapies en France¹⁰.

Rêve d'intégration

Ces députés ont en commun de gérer une anxiété profonde, conséquence d'une éducation particulièrement stricte. D'où cette obsession de contrôle qui peut surprendre, mais reflète la manière dont ils ont eux-mêmes été formatés dans leur enfance. La violence éducative affecte en effet directement notre capacité à éprouver de l'empathie et nous pousse à déplacer nos souffrances sur des cibles émissaires. S'y ajoutent sans nul doute des vécus familiaux non résolus, propres à chacun d'entre eux et sources de hantises particulières, comme celle de la crise migratoire pour Ciotti, lui-même descendant d'immigrés italiens.

En France, cette volonté d'encadrement n'est pas le seul fait de l'opposition et témoigne de conditionnements éducatifs largement partagés, produits d'une école républicaine centralisée, brutalement réactivés par le contexte de terreur dans lequel nous baignons actuellement. Rappelons qu'au lendemain des attentats de janvier 2015, notre ministre de l'Éducation nationale, la socialiste Najat Vallaud-Belkacem, s'est aussi prononcée en faveur d'une « *vigilance renforcée à l'égard des élèves instruits à domicile*¹¹ ». Pour cette magistrate issue de l'immigration, sa réussite scolaire représentait assurément un rêve d'intégration sociale nourri par ses parents – qui explique en retour les peurs qu'elle pose sur l'IEF.

Écouter l'être

Où que nous regardions, c'est donc l'histoire de chacun qui détermine nos priorités de vie, tout comme l'engagement de nos représentants politiques. Et cela d'autant plus que cette mémoire n'est pas accueillie en conscience. Le problème de l'École républicaine, c'est de

prétendre gommer une telle complexité pour tenter d'imposer un socle commun de règles et de connaissances, dont on voudrait qu'il favorise le vivre-ensemble. Ce faisant, elle prive les jeunes de leur propre raison de vivre et participe à la reproduction des rôles sociaux.

Car ce qui comble l'être, à l'école comme à la maison, c'est la compréhension de ce qui nous habite. En faisant systématiquement l'impasse sur le vécu des enfants, l'Éducation nationale les précipite dans la remise en scène, parfois violente, de leurs problématiques familiales. S'ils sont conscients de ce besoin, les parents déscolarisants peuvent mieux faire, quelle que soit l'approche pédagogique qu'ils mettent en œuvre pour transmettre les connaissances. Parce que ce n'est pas la religion ou l'idéologie qu'il faut combattre, mais l'être qu'il s'agit d'écouter.

Marc-André Cotton

© M.A. Cotton – 07.2016 / www.regardconscient.net

¹ Proposition de loi du 27 avril 2016, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion3704.asp>.

² Sur cette question, lire Sebastian Roché *et al.*, *Enquête « Les adolescents et la loi » : Premiers résultats*, Bouches-du-Rhône, février 2016, CNRS, <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/docs-vie-labos/adolescents-et-loi.pdf>.

³ *Agir contre le harcèlement à l'École*, Ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr/cid86060/agir-contre-le-harcèlement-a-l-ecole.html>.

⁴ Lire *Rapport 2009 de la MIVILUDES et IEF, un amalgame de trop !*, Les enfants d'abord, <http://www.lesenfantsdabord.org/mieux-connaître-ief/en-finir-avec-les-prejuges/rapport-2009-de-la-miviludes-et-instruction-en-famille-un-amalgame-de-trop/>.

⁵ Paprika, *Lettre à mon député*, Apprendre à l'air libre, mai 2016, <http://apprendrealairlibre.com/2016/05/09/lettre-a-depute/>.

⁶ Marc Olano, *Qu'est-ce qui rend l'enfant agressif ?*, in *Violence – 15 questions pour comprendre*, Sciences humaines No 279, mars 2016.

⁷ Olivier Mazerolle, *Éric Ciotti : "2017 se jouera sur l'autorité"*, LaProvence.com, 14.06.2015, <http://www.laprovence.com/article/papier/3450612/eric-ciotti-2017-se-jouera-sur-lautorite.html>.

⁸ Éric Ciotti, *Autorité, mes propositions pour redresser la République*, éditions du moment, 2015. Descendant d'immigrés italiens, Eric Ciotti est par exemple obsédé par l'islam et les questions d'immigration. Il prône des « tests osseux » sur les migrants mineurs interpellés à la frontière, cela pour vérifier qu'ils ont moins de 21 ans et les refouler le cas échéant. Il suggère de « passer à l'enfermement d'office de toute personne revenant d'un théâtre de djihad » – et exige une réforme constitutionnelle dans ce sens⁸. S'agissant d'un représentant politique, on peut légitimement se demander ce qu'il rejoue de son histoire dans ce combat, un passé sur lequel il reste muet.

⁹ Olivier Dassault, interviewé par People & Gotha, <http://www.peopleandgotha.com/interview-portrait/olivier-dassault>.

¹⁰ Lire notamment Bruno Décoret, *Avec la loi sur les psychothérapeutes, comment s'y retrouver ?*, Rue89, 13.05.2011, <http://rue89.nouvelobs.com/2011/05/12/avec-la-loi-sur-les-psychotherapeutes-comment-sy-retrouver-203502>.

¹¹ *Mobilisons l'École pour les valeurs de la République*, discours de Najat Vallaud-Belkacem devant les recteurs d'académie, 13.01.2015, <http://www.education.gouv.fr/cid85394/mobilisons-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique-discours-de-najat-vallaud-belkacem.html>.